



Rapport 2020

Chômage de longue durée

1	Introduction	3
1.1	Situation des chômeurs de longue durée sur le marché suisse du travail	3
2	Causes du chômage de longue durée	4
2.1	Caractéristiques individuelles	4
2.2	Causes structurelles	6
3	Mesures de l'assurance-chômage (AC)	8
4	Comparaison internationale	9
5	Premier semestre 2021	10
6	Annexe I : Graphiques	12
7	Annexe II : Questions fréquemment posées	18
8	Liens	Fehler! Textmarke nicht definiert.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des statistiques du chômage (état 12/2020)

	Chiffres annuels							Parts (en %)	Variations (en %)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2019 -2020
Ø Chômeurs inscrits	136'764	142'810	149'317	143'142	118'103	106'932	145'720	100.0	36.0
Chômeurs de longue durée	22'185	21'770	24'061	23'339	17'943	14'201	21'248	14.6	49.6
Selon la région									
Suisse alémanique :	12'003	12'117	14'262	14'153	10'200	8'004	12'156	8.3	51.9
Suisse romande et Tessin :	10'183	9'652	9'799	9'186	7'743	6'196	9'092	6.2	46.7
Selon le sexe									
Femmes :	9'714	9'513	10'358	10'143	7'967	6'320	9'488	6.5	50.1
Hommes :	12'471	12'256	13'703	13'196	9'976	7'881	11'760	8.1	49.2
Selon la nationalité									
Suisses :	12'090	11'970	13'270	12'159	10'235	8'251	11'790	8.1	42.9
Etrangers :	10'095	9'799	10'791	10'395	7'708	5'950	9'457	6.5	58.9
Selon l'âge									
15 - 24 ans	463	445	504	401	214	160	424	0.3	165.0
25 - 49 ans	12'579	12'059	13'423	12'639	9'095	6'870	11'143	7.6	62.2
50 ans et plus	9'143	9'266	10'133	10'299	8'634	7'118	9'617	6.6	35.1

Ø: moyenne ; source : SECO

1 Introduction

Plus une période de chômage involontaire dure, plus elle est susceptible d'avoir des répercussions négatives sur le plan économique, social et personnel. C'est pourquoi la lutte contre le chômage de longue durée revêt une importance cruciale pour l'assurance-chômage (AC). L'objectif général de la politique de marché du travail et donc de l'AC est de permettre une réintégration des chômeurs aussi rapide et durable que possible dans le monde du travail afin d'éviter le chômage de longue durée.

Est considérée comme chômeur de longue durée toute personne sans travail inscrite depuis plus d'une année auprès d'un office régional de placement (ORP).

Chez les personnes concernées, les conséquences du chômage de longue durée se manifestent généralement par des chances professionnelles moindres, une baisse de salaire lorsqu'elles retrouvent un nouvel emploi et, dans certains cas, des problèmes sociaux et de santé. D'où la nécessité d'éviter autant que possible le chômage de longue durée.

Le présent rapport décrit la situation des chômeurs de longue durée pour l'année 2020. Après un état des lieux du marché suisse du travail en 2020, le rapport s'attache aux causes du chômage de longue durée. Le rôle de l'AC y est ensuite expliqué, tout comme ses mesures visant une réinsertion sur le marché du travail. Le rapport présente ensuite la situation de la Suisse en comparaison internationale. Pour finir, il dresse un premier bilan des tendances de 2021, sachant que les évolutions de cette année ne peuvent pas encore faire l'objet d'une analyse définitive.

1.1 Situation des chômeurs de longue durée sur le marché suisse du travail

De 2016 à début 2020, le chômage a suivi une tendance à la baisse, brutalement stoppée au printemps 2020 par la crise du Covid-19. Le [graphique 1](#) illustre la forte hausse du chômage en 2020. Dans l'ensemble, le nombre moyen de chômeurs de longue durée a progressé de 14 201 (2019) à 21 248 (2020) (cf. [Tableau 1 : Vue d'ensemble des statistiques du chômage](#)), leur part sur le nombre total de personnes sans emploi passant ainsi de 13,3 % à 14,6 % (voir [graphique 2](#)).

La hausse du chômage de longue durée s'explique entre autres par la situation conjoncturelle, en plus du Covid-19. A cela s'ajoute un changement de contexte institutionnel : pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de prolonger la durée d'octroi des indemnités journalières ainsi que les délais-cadres. Dans cette situation extraordinaire, les demandeurs d'emploi ont ainsi eu plus de temps pour retrouver le chemin du marché du travail. Un changement de cadre légal tel que nous l'avons connu est aussi de nature à influencer sur le taux et la durée de chômage.¹

Malgré la crise du Covid-19, la part des chômeurs de longue durée sur le taux de chômage total est restée relativement stable (14,6 % en 2020). A titre de comparaison, elle était beaucoup plus élevée durant les années qui ont suivi la dernière crise financière et bancaire (21,4 % en 2010). Ces années ont cependant été marquées par un retour à l'emploi assez rapide des chômeurs, de sorte que la durée de chômage est restée brève². A l'heure de la crise du Covid-

¹ Voir Rapport du SECO (2016), « [La 4^e révision partielle de la LACI](#) » (en allemand, avec un résumé en français).

² Voir George Sheldon (2013), « Le marché suisse du travail : un modèle de réussite internationale », In : La Vie économique, 9/2013. En ligne sur : <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2013/09/sheldon-2/>

19, le modèle de réussite que représente le marché suisse du travail devra de nouveau faire ses preuves.

Le chômage de longue durée touche le plus souvent les chômeurs plus âgés. En 2020, près de 25 % des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans étaient au chômage depuis plus d'une année³, contre à peine 11 % pour les personnes âgées de moins de 50 ans (voir [graphique 3](#)). C'est notamment à partir de 55 ans que le risque de chômage de longue durée progresse plus fortement. Entre 25 et 54 ans, la part des chômeurs de longue durée augmente tous les cinq ans de 2 à 4 points de pourcentage, contre 5,5 points de pourcentage pour la tranche d'âge des 55-59 ans, et 13 points de pourcentage pour les personnes âgées de 60 ans et plus (voir [graphique 4](#)).

Pour atténuer les effets de la crise et lutter contre la pandémie, toute une série de mesures ont été mises en place. L'AC a ainsi étendu l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) afin d'empêcher autant que possible le chômage pour cause de licenciement, ce qui a permis de freiner la hausse du chômage, à défaut de l'empêcher. S'agissant des personnes déjà sans emploi (bénéficiaires de l'AC), le Conseil fédéral a décidé de prolonger la durée d'octroi des indemnités journalières de mars à mi-août 2020. Cette prolongation concernait tous les bénéficiaires de l'AC qui avaient droit, en mars 2020, à l'indemnité en cas de RHT et disposaient d'un délai-cadre d'indemnisation en cours.

Compte tenu du versement supplémentaire d'indemnités journalières, la hausse du chômage de longue durée n'est pas corrélée à une progression correspondante des arrivées en fin de droit. L'aide sociale, qui apporte un éventuel soutien financier aux personnes arrivées en fin de droit, s'en trouve soulagée. C'est ainsi que les chiffres de l'aide sociale n'ont jusqu'à présent enregistré qu'une hausse modérée dans le contexte de crise du Covid-19. Cette situation est notamment à mettre sur le compte de l'aide sociale qui intervient en amont, comme les indemnités journalières de l'AC et l'indemnité en cas de RHT.

2 Causes du chômage de longue durée

Le chômage de longue durée résulte d'une combinaison de **causes structurelles** (telles que la structure du marché du travail, p. ex. la demande de qualifications ou le montant des indemnités de chômage) et de **caractéristiques individuelles** (p. ex. la formation et la santé). Au cours des premiers mois de chômage, les personnes présentant des caractéristiques individuelles favorables sont toujours plus nombreuses à quitter l'effectif des demandeurs d'emploi pour n'y laisser que des personnes aux caractéristiques défavorables. La demande sur le marché du travail est l'un des paramètres qui déterminent si les caractéristiques individuelles sont favorables ou non (théorie de l'appariement).

2.1 Caractéristiques individuelles

Les caractéristiques individuelles se divisent en propriétés observables et propriétés non observables, dites « molles ». Les facteurs de risque observables typiques du chômage de longue durée sont des caractéristiques démographiques, telles que l'âge, la formation, le groupe professionnel, les problèmes de santé et un chômage précoce. Selon de récentes

³ Pour plus de détail sur les raisons, voir le rapport « Chômage des personnes âgées de 50 ans et plus (50+) ».

études, les facteurs « mous » comme les compétences sociales et l'intelligence émotionnelle jouent de plus en plus un rôle décisif⁴.

Les caractéristiques individuelles non observables ou difficiles à évaluer, qui contribuent dans une large mesure au succès de la recherche d'emploi, sont les **facteurs** « mous » **relatifs à la personnalité**. Il s'agit par exemple des compétences sociales, de la motivation, de la persévérance, de la disponibilité à être mobile et de l'évaluation réaliste de ses possibilités sur le marché du travail (p. ex. prétentions salariales).

Etant donné que les recruteurs ne peuvent pas connaître toutes les caractéristiques d'un candidat, c'est le *curriculum vitae* (CV) qui leur sert d'indicateur. Pour pourvoir un poste, il est donc essentiel que les demandeurs d'emploi et les employeurs soient désireux et aptes à combattre ce manque de transparence. Une étude datée de 2019 souligne l'importance des **efforts personnels** des demandeurs d'emploi dans la recherche d'un poste, que ces demandeurs d'emploi soient âgés ou jeunes. Les employeurs peuvent y voir un signe de motivation et de persévérance. L'étude confirme en outre que l'apparence et la personnalité de la personne sont des critères essentiels pour intégrer le marché du travail.⁵

La durée du chômage dépend également de la **branche** visée et du **groupe professionnel**. Selon une étude réalisée en 2019, les personnes travaillant dans l'hôtellerie-restauration et les services à la personne présentent, au fil du temps, le risque de chômage de longue durée le plus élevé. En 2018, ce risque s'établissait à 1,9 %. Un risque moyen de 1,0 % à 1,3 % concernait les travailleurs des groupes professionnels construction et aménagement, production, commerce et transport, gestion et administration. Les travailleurs des groupes professionnels technique et informatique, santé, éducation et culture étaient pour leur part exposés à un risque de chômage de longue durée nettement inférieur à la moyenne (0,5 %). Le risque le plus faible (0,3 %) concernait les professions du secteur primaire⁶. Une étude AMOSA⁷ datée de 2013 confirme l'influence des groupes professionnels et renvoie par ailleurs au **statut professionnel** : sur ce dernier point, la main-d'œuvre qualifiée est avantagée, tandis que les cadres et les auxiliaires sont davantage touchés par le chômage de longue durée⁸.

Un autre facteur est la **formation**. Les personnes qui disposent uniquement d'un certificat professionnel ou d'une formation élémentaire à l'issue de la scolarité obligatoire sont le plus exposées au risque de chômage de longue durée (2,8 % en 2018). On peut supposer que ce phénomène est imputable avant tout à de plus faibles performances. Avec un taux de 1,8 % (2018), les personnes qui ne sont pas allées au-delà de la scolarité obligatoire affichent le deuxième risque le plus élevé de chômage de longue durée. Il n'est pas possible d'affirmer

⁴ Voir « Politique de marché du travail » n°58, en ligne : [Chômage de longue durée : obstacles à l'intégration sur le marché du travail et mesures à la disposition des offices régionaux de placement \(ORP\)](#) (en allemand, avec un résumé en français).

⁵ Voir « Politique de marché du travail » n°58, en ligne : « [Chômage de longue durée : obstacles à l'intégration sur le marché du travail et mesures à la disposition des offices régionaux de placement \(ORP\)](#) » (en allemand, avec un résumé en français).

⁶ Voir « Politique de marché du travail » n°58, en ligne : « [Chômage de longue durée : obstacles à l'intégration sur le marché du travail et mesures à la disposition des offices régionaux de placement \(ORP\)](#) » (en allemand, avec un résumé en français).

⁷ Voir projet « AMOSA : « Observatoire du marché du travail de Suisse orientale, Argovie, Zoug et Zurich », en ligne (en allemand) : http://www.amosa.net/fileadmin/user_upload/projekte/BAL/01_BAL_Schlussbericht_DE.pdf

⁸ Voir projet AMOSA « Chômage de longue durée - Situation et mesures », en ligne (en allemand) : http://www.amosa.net/fileadmin/user_upload/projekte/LZA/05_LZA_Medieninformationen.pdf

que plus la formation professionnelle d'origine est élevée, plus le risque de chômage de longue durée diminue.⁹

Outre la formation, la **formation continue** (professionnelle) a elle aussi une incidence sur la durée du chômage. Des qualifications professionnelles insuffisantes ou obsolètes accroissent considérablement le risque de chômage de longue durée. Les personnes qui, pendant des années, ont exécuté une tâche précise ne répondant plus aux besoins du marché du travail, et qui n'ont suivi aucune formation continue durant ce temps manquent de connaissances professionnelles actuelles. Leurs chances de retrouver rapidement un emploi s'en trouvent par conséquent réduites.¹⁰

Comme mentionné à la section 2, le chômage (de longue durée) varie en fonction de l'**âge**. Le [graphique 5](#) montre qu'à partir d'environ 50 et 55 ans, le nombre de chômeurs recule fortement à mesure que l'âge progresse. Dans le même temps, le nombre de chômeurs de longue durée augmente, quoique dans des proportions plus modérées. Chez les chômeurs âgés de 15 à 19 ans, le risque de chômage de longue durée est de 1 %; il augmente continuellement jusqu'à 36,2 % pour les personnes âgées de plus de 60 ans (voir [graphique 4](#)). Le risque de chômage n'augmente donc pas chez les plus de 50 ans. En revanche, le risque de chômage de longue durée progresse avec l'âge chez les personnes déjà sans emploi.

Bien qu'il existe un lien entre l'âge et le chômage de longue durée, l'âge ne saurait expliquer à lui seul le risque accru de chômage de longue durée. C'est la combinaison de l'âge et des **obstacles à la réinsertion** qui accroît un tel risque. Ainsi, même en l'absence d'obstacles à la réinsertion, les demandeurs d'emploi plus âgés n'ont pas forcément moins de chances de trouver un emploi¹¹.

Comme mentionné ci-avant, le chômage de longue durée diffère également selon le niveau de formation, qui varie lui-même en fonction de l'âge (effet du vieillissement). Si l'on compare avec les groupes d'âge plus jeunes, on constate chez les demandeurs d'emploi plus âgés une proportion supérieure de personnes faiblement qualifiées. D'où le risque, chez les travailleurs plus âgés, de subir un chômage de longue durée non pas du fait de leur âge, mais en raison de leur faible niveau de qualification. Il est délicat d'opérer une séparation nette entre les différents effets. Tant que l'effet du vieillissement sera largement perceptible, l'effet de l'âge dans le chômage restera longtemps systématiquement surévalué¹².

2.2 Causes structurelles

Le chômage suit le rythme de l'**évolution conjoncturelle**, avec un décalage dans le temps. Il est plus difficile de trouver un nouveau poste en période de récession que durant une phase conjoncturelle favorable. Sept mois environ sont nécessaires, en moyenne, pour trouver un

⁹ Voir « Politique de marché du travail » n°58, en ligne : « [Chômage de longue durée : obstacles à l'intégration sur le marché du travail et mesures à la disposition des offices régionaux de placement \(ORP\)](#) » (en allemand, avec un résumé en français)

¹⁰ Voir « Politique de marché du travail » n°58, en ligne : « [Chômage de longue durée : obstacles à l'intégration sur le marché du travail et mesures à la disposition des offices régionaux de placement \(ORP\)](#) » (en allemand, avec un résumé en français)

¹¹ Plusieurs études abordent l'influence de l'âge, dont celles déjà mentionnées de Cueni/Sheldon (2012) et « Politique du marché du travail » n° 58 (notes de bas de page 8 et 10).

¹² Voir « Politique de marché du travail » n°34, en ligne : « [Auswirkungen der Arbeitslosigkeit auf Einkommen und Erwerbsbiografien](#) » (en allemand, avec un résumé en français).

poste en période de haute conjoncture, contre douze mois en période de récession¹³. En règle générale, les phases de redressement économique et de récession se répercutent au bout de six mois environ sur le taux de chômage, et de dix mois supplémentaires sur le chômage de longue durée¹⁴.

Le chômage de longue durée peut également être influencé par le **cadre légal**. Lorsque l'AC accorde de longues durées d'indemnisation, la misère sociale est certes atténuée, mais cela peut inciter les chômeurs à recourir plus longtemps aux prestations d'assurance. Plus les indemnités sont élevées et versées sur une longue période, plus les chômeurs ont tendance à ne pas accepter n'importe quel poste ou à être moins actifs dans leur recherche d'emploi. La part nettement plus élevée de chômeurs de longue durée âgés de 55 ans et plus peut donc en partie s'expliquer par le droit aux indemnités journalières plus élevé à partir de cet âge (520 ou 640 indemnités journalières pour les personnes qui perdent leur emploi dans les quatre années qui précèdent l'âge de la retraite AVS).

L'influence des **modifications légales** sur la durée du chômage a été étudiée sur la base de la 4^e révision de la LACI¹⁵. Cette révision partielle, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011, a notamment entraîné une réduction de la durée de perception des indemnités de chômage (indemnités journalières). Les résultats d'étude attestent que la révision de la LACI n'a eu qu'un effet limité et de courte durée sur le nombre de chômeurs et les arrivées en fin de droit. Le taux de chômage a seulement reculé d'environ 0,1 point de pourcentage, la durée d'indemnisation n'enregistrant elle aussi qu'une faible variation¹⁶.

La **transparence du marché** constitue un autre facteur clé pour parvenir à une politique de chômage efficace et éviter le chômage de longue durée. On entend par là une meilleure vue d'ensemble des places vacantes et des candidats en recherche d'emploi et, en conséquence, la qualité des services offerts par les offices de placement. Plus les postes à pourvoir sont portés à la connaissance des demandeurs d'emploi, plus il est facile d'envoyer des candidatures adéquates aux employeurs et de réduire ainsi le taux de chômage. De même, les entreprises auront plus de facilité à trouver un candidat approprié si les demandeurs d'emploi font preuve de transparence quant à leurs qualifications et à leurs aptitudes.

Il existe en Suisse des **disparités régionales** dans le chômage de longue durée. Ainsi, le risque de chômage de longue durée varie en fonction de la région linguistique. Avec un pourcentage de 0,8 % (2018), les personnes de Suisse alémanique sont moins exposées à un tel risque que celles de la Suisse romande, du Tessin ou de la région romanche (1,4 % en 2018)¹⁷. Ce phénomène s'explique, entre autres, par des normes culturelles et un état d'esprit différents vis-à-vis du travail¹⁸. Le chômage de longue durée diffère également d'un canton à

¹³ Voir Dominique Cueni/George Sheldon (2012), « Bestimmungsfaktoren der Entwicklung in der Schweiz im Zeitraum 1990-2009 », Centre de recherche sur le marché du travail et l'économie de l'industrie (FAI) de l'Université de Bâle.

¹⁴ Voir Projet AMOSA « Chômage de longue durée - Situation et mesures », en ligne (en allemand) : http://www.amosa.net/fileadmin/user_upload/projekte/LZA/05_LZA_Medieninformationen.pdf

¹⁵ LACI : loi sur l'assurance-chômage

¹⁶ Voir Rapport du SECO (2016), « [La 4^e révision partielle de la LACI](#) » (en allemand, avec un résumé en français).

¹⁷ Voir « Politique de marché du travail » n°58, en ligne : « [Chômage de longue durée : obstacles à l'intégration sur le marché du travail et mesures à la disposition des offices régionaux de placement \(ORP\)](#) » (en allemand, avec un résumé en français).

¹⁸ Voir Zweimüller et al. (2017), Culture, Work Attitudes and Job Search: Evidence from the Swiss Language Border. En ligne sur <https://doi.org/10.1093/jeaa/jvw024>.

l'autre. Outre les normes culturelles déterminées par les frontières linguistiques, une étude avance comme hypothèse des disparités propres à la structure des branches¹⁹.

En théorie, les disparités régionales devraient s'équilibrer sur le marché, les endroits où le chômage de longue durée est élevé étant délaissés au profit des zones où ce taux de chômage est plus faible. On observe toutefois dans la pratique divers obstacles à cette migration, comme les préférences personnelles quant au lieu ou à la durée du trajet professionnel. Ainsi, une spécialiste en horlogerie domiciliée dans le canton de Zurich ne sera pas forcément tentée d'accepter un poste dans l'Arc jurassien. Il semble exister un attachement régional assez fort avec le lieu de domicile²⁰. Les disparités régionales du tissu économique peuvent de ce fait favoriser un chômage de longue durée lorsque la demande sur le marché local du travail porte sur d'autres qualifications et formations. La disposition à accepter un trajet plus long pour occuper un nouveau poste augmente néanmoins à mesure que dure la recherche d'emploi²¹.

Les **mutations structurelles** et la numérisation influent également sur le chômage de longue durée. A l'évolution des profils d'exigences et des compétences professionnelles s'ajoute l'importance croissante des compétences informatiques²². Les spécialistes en informatique et en data sont par exemple de plus en plus demandés. Le vieillissement de la population entraîne aussi des changements structurels. Le poids des produits pharmaceutiques et des branches telles que la santé et les affaires sociales est appelé à se renforcer, générant une demande de main d'œuvre. Sur le plan individuel, les secteurs convoités et les qualifications personnelles jouent un rôle dans le chômage de longue durée. C'est la structure du marché du travail qui détermine les branches à plus faible risque et le type de qualifications demandées – des paramètres en constante évolution.

3 Mesures de l'assurance-chômage (AC)

Outre la garantie d'un minimum social d'existence lors de la perte d'un emploi (indemnités de chômage/indemnités journalières), l'AC offre un soutien professionnel aux demandeurs d'emploi tout au long de leurs recherches. S'agissant du placement, deux instruments importants ont été mis en place : le conseil et le placement fournis par les ORP ainsi que les mesures relatives au marché du travail (MMT), qui soutiennent la réinsertion durable dans le monde du travail.

Les MMT englobent un large éventail de cours et de programmes permettant aux demandeurs d'emploi d'obtenir une qualification conforme aux exigences du marché du travail. Les demandeurs d'emploi peuvent par exemple acquérir de précieuses expériences et nouer des contacts professionnels dans des entreprises d'entraînement ou à l'occasion de stages professionnels. Les mesures en lien étroit avec le marché du travail, comme les allocations d'initiation au

¹⁹ Voir G. Sheldon et E. Shvartsman (2019). « Les disparités intercantionales du taux de chômage varient fortement » In : La Vie économique. En ligne sur <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2019/03/sheldon-shvartsman-04-2019fr/>.

²⁰ Voir M. Abraham & N. Nisic (2007). « Attachement régional, mobilité géographique et marché du travail. Analyses pour la Suisse et l'Allemagne » (en allemand, résumé en français). Revue suisse de sociologie, 33(1), p. 69-87. Zurich : Seismo Press.

²¹ Voir Projet AMOSA (2015). « Mobilité sur le marché du travail et pénurie de personnel qualifié: opportunités et défis pour les demandeurs d'emploi et les entreprises », en ligne sur personnelqualifie-suisse.ch.

²² Voir P. Deflorin, K. Dinner & P. Moser (2018). « La transition numérique aux Grisons ». In : La Vie économique. En ligne sur <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2018/12/deflorin-moser-dinner-1-2-2019fr/>.

travail, les contributions aux frais de déplacement ou l'encouragement d'une activité indépendante, sont plus souvent en rapport avec l'exercice ultérieur d'une activité professionnelle que les cours individuels ou les mesures collectives relatives au marché du travail²³.

En outre, l'AC offre la possibilité d'exercer un emploi temporaire et de percevoir ainsi des gains intermédiaires. On entend par gains intermédiaires les revenus provenant d'une activité lucrative que les chômeurs réalisent durant leur droit aux indemnités journalières de l'AC, ces revenus permettant d'acquérir en même temps de nouvelles périodes de cotisation. Une étude révèle qu'en plus de réduire le chômage, les gains intermédiaires aident à stabiliser le parcours professionnel et à améliorer le niveau de revenus²⁴. Les gains intermédiaires déploient d'autant plus leurs effets que la situation sur le marché du travail se dégrade et que les demandeurs d'emploi étaient depuis longtemps au chômage lorsqu'ils les perçoivent. Après avoir tout particulièrement fait leurs preuves durant la crise financière, les gains intermédiaires pourraient bien jouer à nouveau un rôle essentiel dans la lutte contre la crise du Covid-19.

L'AC tient compte du facteur de risque qu'est l'âge en allouant notamment des allocations d'initiation au travail (AIT). Ces dernières, ainsi que les allocations de formation (AFO), représentent une incitation financière pour les employeurs. Leur succès tient notamment au fait que les demandeurs d'emploi peuvent faire la preuve de leurs compétences directement sur place. Sachant que les assurés à partir de 50 ans sont davantage exposés au risque de chômage de longue durée, il leur est possible de participer à des mesures de formation et d'occupation, indépendamment de leurs droits aux indemnités de chômage, jusqu'à la fin de leur délai-cadre d'indemnisation (art. 59, al. 3bis LACI). La part de financement des AIT par l'AC pour les assurés de 50 ans et plus a été augmentée de 40 % à 50 % lors de la 4^e révision de la LACI, et la durée d'indemnisation générale portée à douze mois (art. 66 LACI).

4 Comparaison internationale

La crise du Covid-19 a bouleversé le marché du travail aux quatre coins du globe. A l'échelle mondiale, on a enregistré en 2020 un déficit d'heures travaillées de 8,8 % par rapport au quatrième trimestre 2019²⁵, la moitié étant imputable à une baisse des heures travaillées au sein d'un même poste (p. ex. indemnité en cas de RHT), un peu moins de l'autre moitié résultant de pertes d'emploi. C'est en Europe et en Asie centrale que les pertes d'emploi ont été le plus modérées, fruit des efforts des pouvoirs politiques, surtout en Europe, pour encourager la réduction des heures de travail au sein d'un même poste. Le taux de chômage et le nombre de chômeurs de longue durée ont progressé dans presque tous les pays de l'OCDE²⁶.

Pour une comparaison du chômage à l'échelle internationale, il convient d'utiliser non pas la statistique du chômage publiée par le SECO, mais la statistique du chômage de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), qui repose sur le concept homogène du BIT (Bureau International du Travail)²⁷.

Si l'on observe la part du chômage de longue durée sur le taux de chômage total dans les principaux pays de l'UE, on constate qu'en Suisse elle est supérieure à la moyenne de l'UE

²³ Voir « Politique de marché du travail » n°34, en ligne : « [Auswirkungen der Arbeitslosigkeit auf Einkommen und Erwerbsbiografien](#) » (en allemand, avec un résumé en français).

²⁴ Voir « Politique de marché du travail » n°61, en ligne : [Utilisation et effets des gains intermédiaires](#)

²⁵ Voir International Labour Organisation (2021). COVID-19 et le monde du travail. Septième édition. En ligne sur <https://ilostat.ilo.org/fr/topics/covid-19/>

²⁶ Source : Eurostat

²⁷ Pour mieux comprendre les différentes définitions, veuillez consulter [Vie active et rémunération du travail - Définitions - 2020 | Publication | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

(voir [graphique 6](#)). Dans la comparaison proposée²⁸, les valeurs extrêmes sont poussées vers le haut par des pays comme la Grèce ou la Belgique, qui présentent respectivement des taux de chômage de longue durée de 51,5 % et 41,6 %, et vers le bas par la Suède et la Finlande, dont les taux respectifs s'établissent à 13,9 % et 15,4 %. Avec un taux de 31,9 %, la Suisse se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE-28, qui est de 29,4 % (sans le Royaume-Uni). Même en comparant les valeurs suisses du chômage de longue durée avec celles d'autres pays européens où le taux de chômeurs est faible (p. ex. la Pologne et les Pays-Bas), la part du chômage de longue durée en Suisse reste relativement élevée. Par conséquent, l'implication des chômeurs de longue durée dans les mesures d'activation doit encore être renforcée.

Il ressort du [graphique 6](#) que la part des chômeurs de longue durée est loin d'être corrélée au niveau de chômage. Avec un taux de chômage comparativement bas, l'Allemagne affiche un niveau de chômage de longue durée élevé ; à l'inverse, la Suède et la Finlande présentent comparativement un taux de chômage de longue durée faible, en dépit d'un niveau de chômage assez élevé. Ainsi donc, un taux de chômage élevé n'induit pas nécessairement un taux de chômage de longue durée élevé. Dans les exemples de l'Allemagne et de la Suède, c'est bien plus le degré de rigidité des salaires qui est corrélé au taux de chômage de longue durée. L'Allemagne se distingue par une forte rigidité salariale (barème de salaires) et par un niveau proportionnellement élevé de chômeurs de longue durée (29,6 %)²⁹. A l'opposé, la Suède jouit d'une grande flexibilité salariale et d'un faible taux de chômage de longue durée (13,9 %).

Il convient d'effectuer ce type de comparaisons avec prudence, car l'influence simultanée d'autres facteurs devrait être vérifiée. Néanmoins, ces observations révèlent qu'il n'est généralement pas possible de déduire l'ampleur du chômage de longue durée à partir du taux de chômage total. En revanche, une longue période de chômage est souvent liée à un socle de chômage élevé. Dans les pays qui connaissent un taux de chômeurs de longue durée important, le taux de chômage a donc tendance à persister à un niveau élevé, même dans les périodes de conjoncture favorable³⁰.

5 Premier semestre 2021

Au cours du premier semestre 2021, les mesures d'ouverture et la reprise économique ont entraîné un recul continu du taux de chômage, qui est passé de 3,7 % en janvier à 2,8 % en juin (voir [graphique 7](#)). À l'inverse, la part du chômage de longue durée sur le taux de chômage total a progressé pour s'établir à 26 % en juin. Cette part a notamment enregistré une progression sensible depuis mars 2021, conséquence, avec un décalage dans le temps, du bond enregistré par le taux de chômage total au printemps 2020. Les personnes sans emploi depuis le début de la crise du Covid-19 en mars 2020 sont considérées comme des chômeurs de longue durée à compter de cette date.

La part en hausse du chômage de longue durée sur le taux de chômage total a également été alimentée par des évolutions contrastées : alors que le nombre de chômeurs au premier semestre 2021 ne cessait de diminuer pour s'établir à 132 000 personnes, celui des chômeurs de longue durée progressait dans le même temps de 11 %, atteignant 34 000 personnes. Le

²⁸ La comparaison n'englobe pas tous les Etats européens, mais principalement ceux qui présentent des conditions socio-économiques/politiques plus ou moins comparables.

²⁹ Concernant la rigidité des salaires en Allemagne, voir les rapports annuels du Conseil d'experts (Sachverständigenrat) 2005/06 et 2012/13, au chapitre concernant le marché du travail.

³⁰ Voir George Sheldon (2013), « Le marché suisse du travail : un modèle de réussite internationale », In : La Vie économique, 9/2013. En ligne sur <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2013/09/sheldon-2/>

prolongement des indemnités journalières a en outre contribué à maintenir les personnes plus longtemps au chômage et à éviter qu'elles n'arrivent en fin de droit.

Il suffit d'observer l'évolution entre janvier 2020 et juin 2021 pour constater que la part des chômeurs de longue durée a nettement progressé, toutes tranches d'âge confondues (voir [graphique 8](#)). La hausse en valeur relative est d'autant plus forte que la tranche d'âge est basse. Ainsi, le chômage de longue durée chez les chômeurs de moins de 25 ans a été multiplié par cinq, passant de 1,3 % en janvier 2020 à 6,6 % en juin 2021. En valeur absolue toutefois, il est resté largement inférieur à celui des autres tranches d'âge. Avec 39 % en juin 2021, les chômeurs de plus de 55 ans ont représenté la part de chômeurs de longue durée la plus élevée.

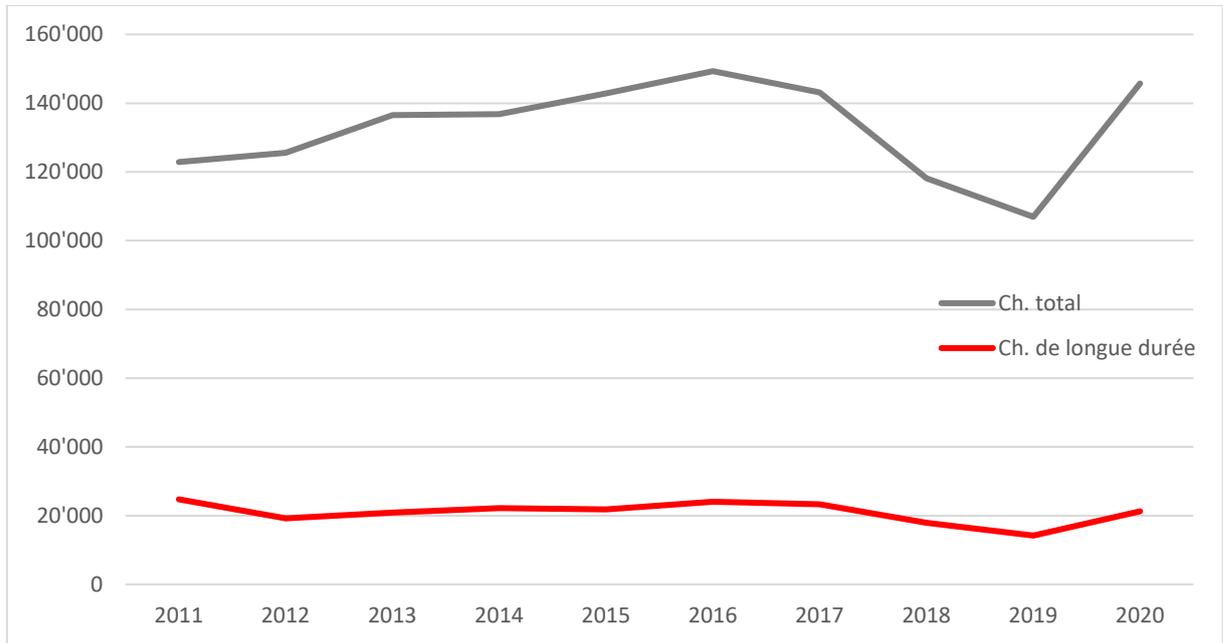
Après avoir connu une forte hausse, le nombre de chômeurs de longue durée s'est quelque peu stabilisé et affichait un repli dans presque toutes les tranches d'âge en juin 2021 (voir [graphique 9](#)). Cette évolution est due en premier lieu à la reprise économique et, pour partie aussi, aux arrivées en fin de droit. Le nombre de chômeurs de longue durée a uniquement progressé chez les personnes de plus de 60 ans, lesquelles ont bénéficié d'indemnités journalières supplémentaires au premier semestre 2021 moyennant le respect de critères précis.

Par expérience, le taux de chômage de longue durée suit le taux de chômage total avec un décalage dans le temps, comme cela a été observé au premier semestre 2021. Nul ne sait encore quel sera le cours du chômage (de longue durée). Cette évolution dépend fortement de la situation conjoncturelle. Le premier semestre 2021 a été marqué par la reprise économique, ce qui crée des bases favorables pour le deuxième semestre 2021.

6 Annexe I : Graphiques

Graphique 1

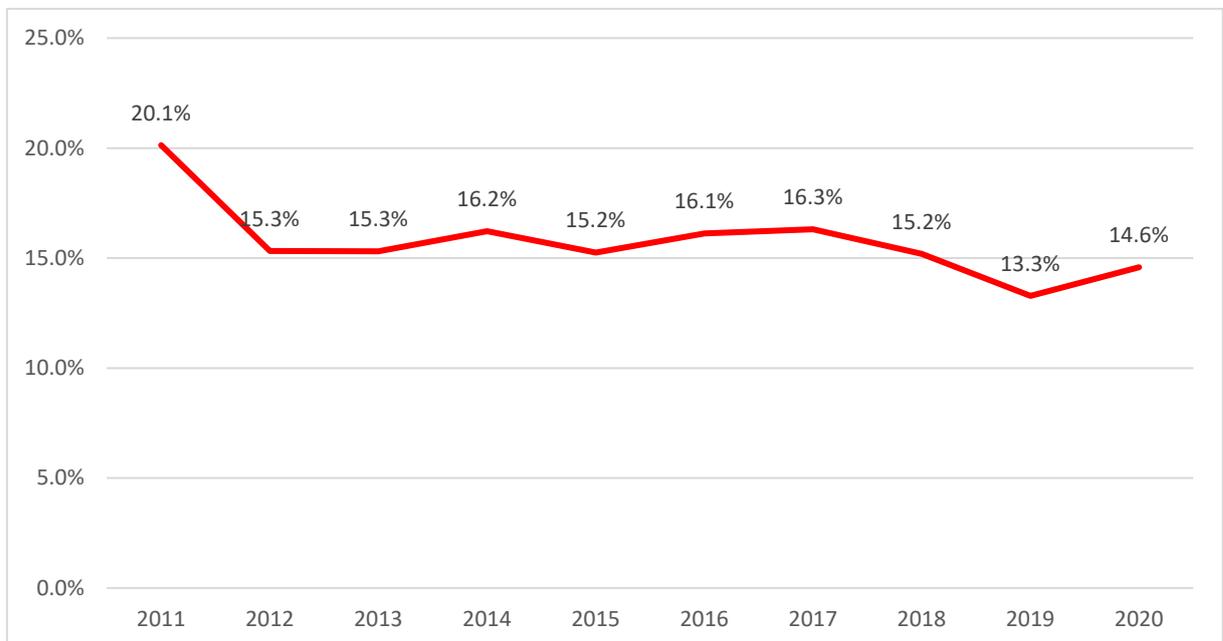
Evolution du chômage (2011 – 2020)



Source : SECO

Graphique 2

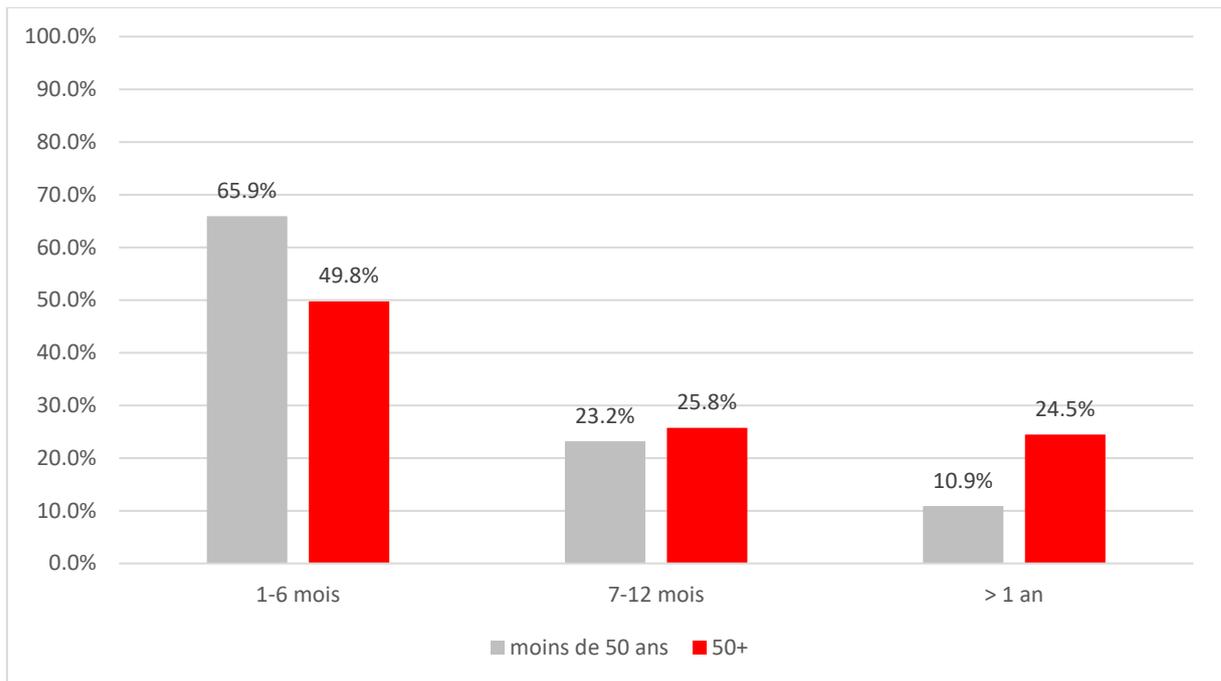
Evolution de la part des chômeurs de longue durée par rapport au chômage total (2011 – 2020)



Source : SECO

Graphique 3

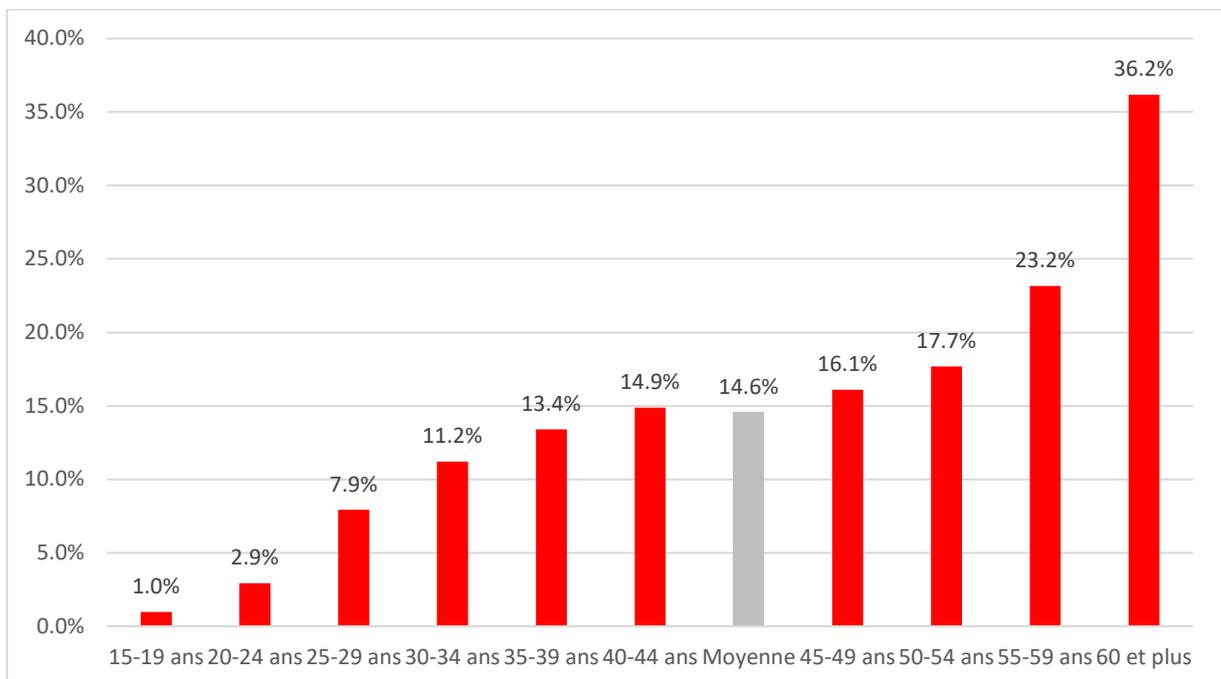
Part des chômeurs en fonction de la durée de chômage par tranches d'âge (2020)



Source : SECO

Graphique 4

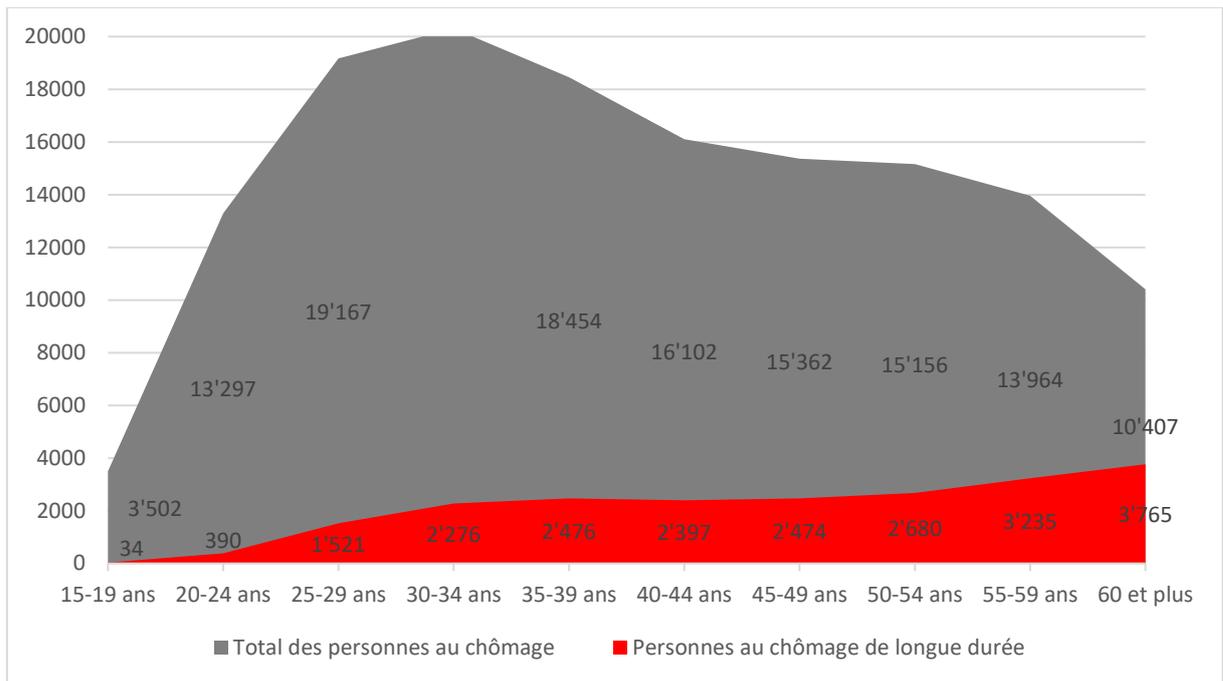
Part des chômeurs de longue durée par tranches d'âge (2020)



Source : SECO

Graphique 5

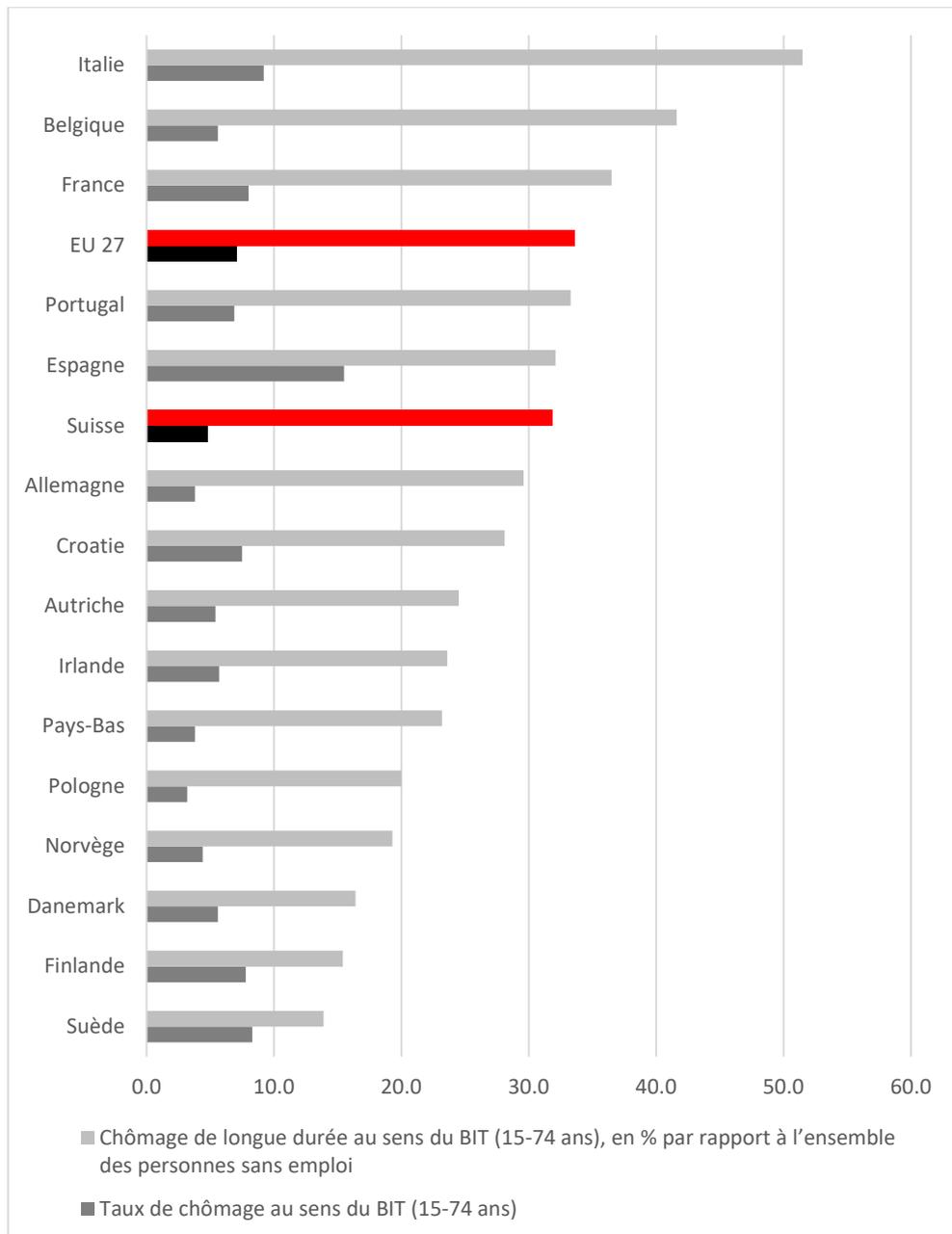
Chômeurs de longue durée par tranches d'âge (2020)



Source : SECO

Graphique 6

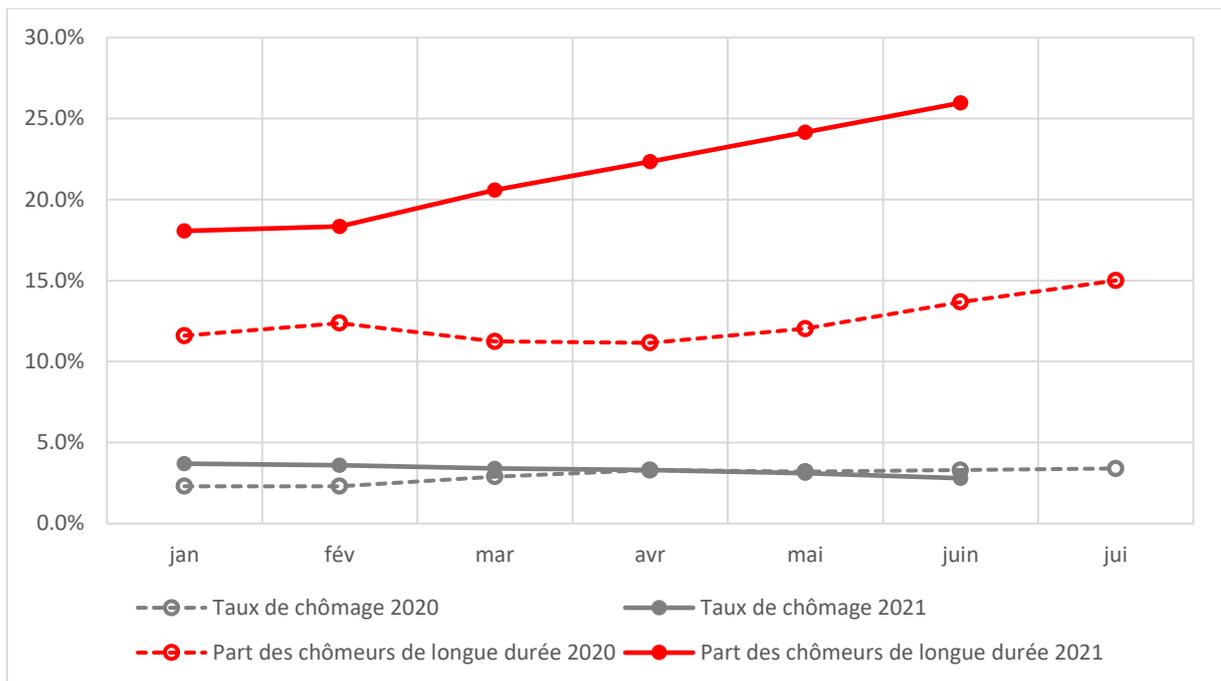
Part des chômeurs de longue durée en comparaison internationale, en % (2020)



Source : Eurostat

Graphique 7

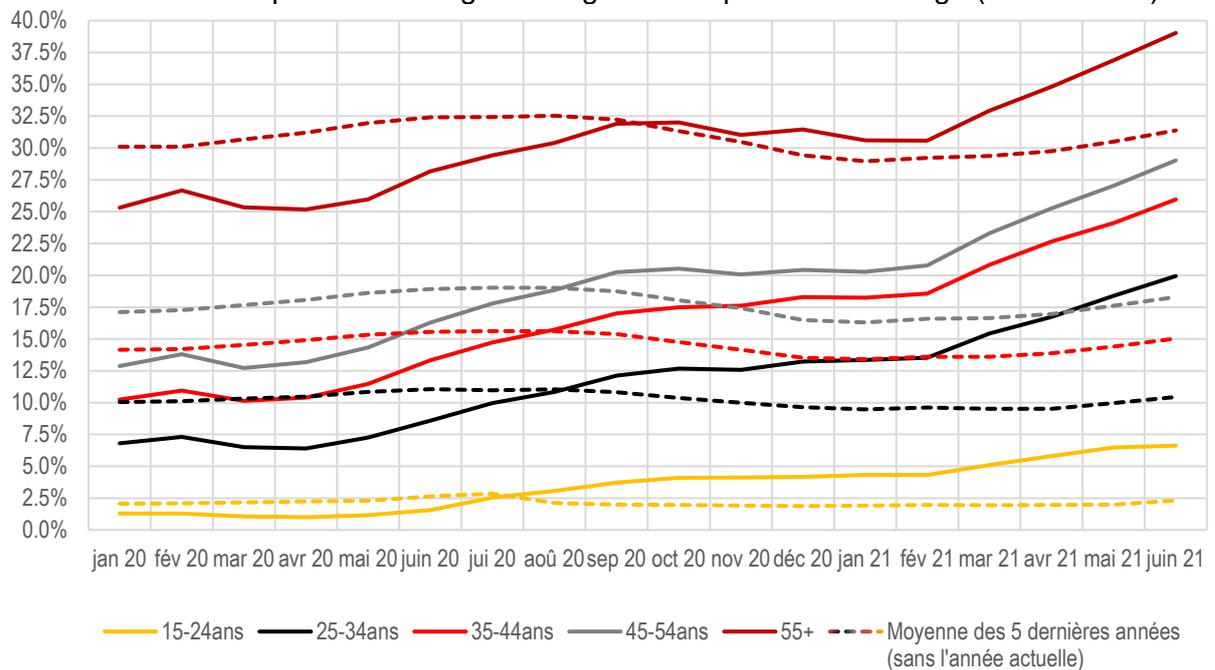
Evolution du chômage (2020 vs 2021)



Source : SECO

Graphique 8

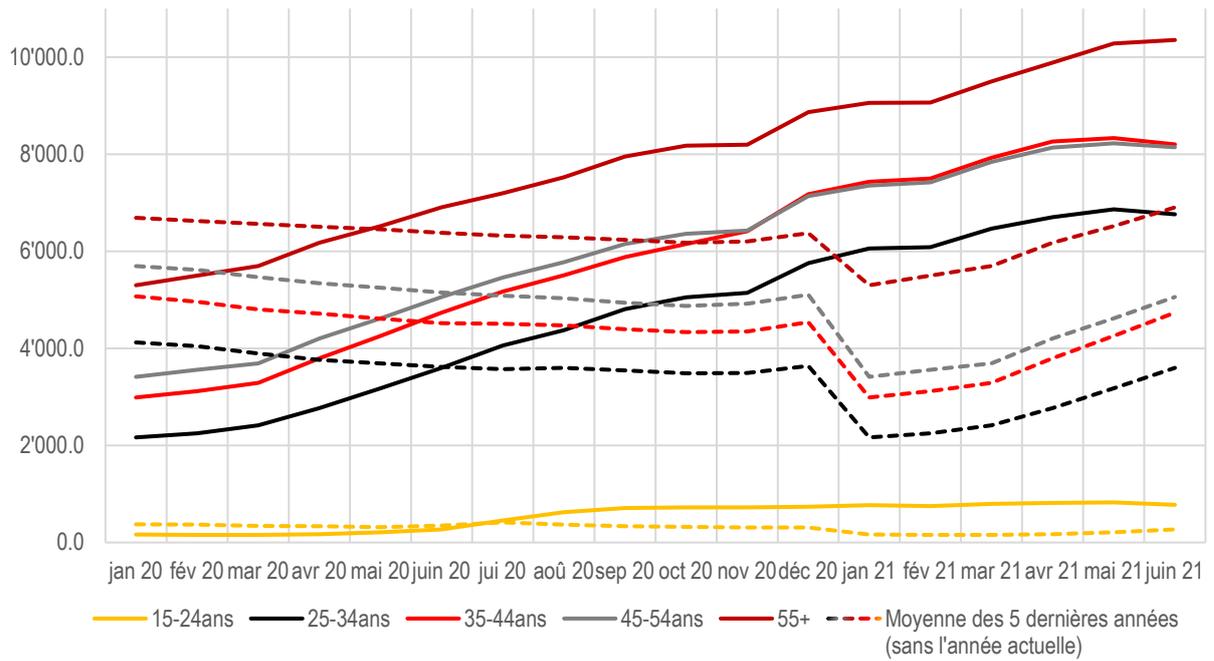
Evolution de la part du chômage de longue durée par tranches d'âge (2020 – 2021)



Source: SECO

Graphique 9

Variations de la part du chômage de longue durée par tranches d'âge (2020 – 2021)



Source : SECO

7 Annexe II : Questions fréquemment posées

1. *Quelles sont les conséquences économiques du chômage de longue durée ?.....* 19
2. *Quelles sont les conséquences sociales du chômage de longue durée ?.....* 19
3. *Quelles mesures sont préconisées pour renforcer l'intégration des chômeurs de longue durée ?.....* 20
4. *Dans quelle mesure les programmes du marché du travail secondaire permettent-ils de réduire les conséquences du chômage de longue durée ?* 20
5. *Quels sont à votre avis les facteurs qui entravent la réinsertion des assurés ?.....* 20
6. *Les personnes en fin de droit comptent-elles également parmi les chômeurs de longue durée ?.....* 20
7. *Selon diverses sources de données, les postes pour les personnes faiblement qualifiées se font toujours plus rares dans l'économie suisse (notamment l'industrie). Partagez-vous cet avis ?* 21
8. *Comment les personnes faiblement qualifiées doivent réagir face au transfert d'une société de l'industrie vers une société du savoir ?* 21
9. *Quelles sont les mesures prises pour lutter contre le risque croissant de chômage de longue durée des personnes d'âge avancé ?.....* 21
10. *A l'heure actuelle, la coordination et la combinaison des mesures de l'assurance-chômage (AC), de l'aide sociale cantonale et des organes responsables de la formation professionnelle sont-elles améliorées, notamment dans le but de promouvoir la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée ?* 22
11. *Les instruments prévus dans la loi sur l'assurance-chômage (LACI) concernant les allocations de formation et d'initiation au travail sont-ils efficaces contre le chômage de longue durée ?.....* 22
12. *La possibilité de verser des subventions salariales, temporaires ou permanentes, aux employeurs pour les inciter à engager des chômeurs de longue durée et des personnes difficiles à placer a-t-elle déjà été considérée ? Qu'en est-il de la possibilité de créer des incitations fiscales (par exemple déductions fiscales partielles des frais de salaire dus à l'engagement d'invalides et de chômeurs en fin de droits) ?* 22

1. Quelles sont les conséquences économiques du chômage de longue durée ?

Un chômage de longue durée implique en premier lieu d'importantes charges financières qui peuvent se répercuter, selon leur ampleur, à tous les niveaux économiques (micro, méso et macro).

Au niveau de l'individu, les conséquences du chômage se déploient rapidement, surtout pour les demandeurs d'emploi peu ou insuffisamment qualifiés, étant donné que la faiblesse de leur revenu ne leur permet plus de faire des économies. Lors de la perte d'un emploi, le risque est ainsi plus élevé de tomber sous le seuil de la pauvreté.

Par ailleurs, un niveau élevé de personnes au chômage (de longue durée) réduit le pouvoir d'achat et, partant la demande domestique, le produit national brut et le produit intérieur brut. Les chômeurs satisfont en priorité leurs besoins vitaux, ils achètent nettement moins de produits de luxe et recourent moins à des services privés. Cela concerne également les employés qui sont menacés par le spectre du chômage et qui préfèrent économiser plutôt que dépenser. En conséquence, une baisse du chiffre d'affaires peut être observée dans les branches économiques les plus diverses. Pour parvenir à dégager des bénéfices alors que le chiffre d'affaires stagne ou recule, les entreprises cherchent divers moyens pour réduire leurs coûts. Elles ont tendance avant tout à effectuer des investissements de rationalisation, à licencier du personnel et à intensifier le travail avec la main-d'œuvre restante. Un chômage qui progresse durablement peut, *in fine*, freiner l'essor économique d'un pays.

Les coûts liés au chômage proviennent d'une charge plus importante portée par les institutions sociales et les pouvoirs publics, mais également d'une diminution des recettes en raison du sous-emploi. Une diminution des salariés signifie moins de contribuables, autrement dit une baisse des recettes publiques et des contributions aux assurances sociales. Alors que les recettes diminuent, les tâches et les dépenses demeurent, voire augmentent en raison des coûts visant à réduire les conséquences sur les individus. Cela peut entraîner une augmentation des contributions aux assurances sociales et/ou des impôts, ou une diminution des prestations de l'Etat. De telles mesures provoquent notamment une hausse des charges sociales qui, à leur tour, incitent les entreprises à réduire davantage leur personnel.

2. Quelles sont les conséquences sociales du chômage de longue durée ?

Le manque de ressources financières constitue l'une des raisons principales qui pousse les chômeurs de longue durée à abandonner progressivement la vie sociale à laquelle ils étaient habitués. Les éventuelles conséquences individuelles du chômage, notamment lorsqu'il est durable, sont les problèmes liés à la santé psychique et physique, la perte des qualifications (dépréciation des qualifications obtenues jusqu'alors), l'isolement socio-culturel et social (stigmatisation), les tensions et conflits familiaux, la perte d'autonomie d'action et d'estime de soi ainsi que, dans les cas extrêmes, l'agressivité. Le lien entre la majorité de ces conséquences est ténu.

Par ailleurs, un niveau de chômage élevé menace la paix sociale et la solidarité (hausse de la pauvreté et de la criminalité) et tend à renforcer l'opposition de la population face aux mutations structurelles (aversion au risque et xénophobie). L'acceptation et la confiance de la population dans les institutions publiques s'effritent, exerçant une influence sur la stabilité et la légitimation du gouvernement.

3. *Quelles mesures sont préconisées pour renforcer l'intégration des chômeurs de longue durée ?*

Les chômeurs de longue durée bénéficient de toutes les mesures de marché du travail. Les conseillers en personnel des ORP vérifient pour chaque cas quelles MMT sont les plus adaptées pour améliorer l'aptitude au placement et l'employabilité des assurés.

4. *Dans quelle mesure les programmes du marché du travail secondaire permettent-ils de réduire les conséquences du chômage de longue durée ?*

L'exercice d'une activité régulière, indépendamment de son cadre, structure les journées, tout en permettant aux assurés de retrouver, maintenir ou améliorer leur employabilité. En outre, ils renforcent leurs capacités personnelles.

Mais c'est surtout le risque de se retrouver isolé de la société qui est atténué. Les interactions sociales perdurent dans une certaine mesure, et les besoins essentiels, tels que le sentiment d'appartenance, l'estime de soi ou l'autonomie, peuvent être comblés. Les éventuelles difficultés psychosociales des personnes au chômage de longue durée sont ainsi réduites. D'une part, on observe une amélioration sensible de l'état psychique des assurés, d'autre part, leur environnement personnel n'est pas trop fortement affecté.

5. *Quels sont à votre avis les facteurs qui entravent la réinsertion des assurés ?*

L'accompagnement social dans le soutien et l'encouragement concret des personnes au chômage est souvent limité. Au niveau de la société, le chômage de longue durée contredit le principe selon lequel on ne vit pas aux crochets de la collectivité. Cette situation entraîne des tensions et exerce une énorme pression sociale sur les chômeurs de longue durée, étant donné le fait qu'ils n'ont, en général, pas d'autre choix que de dépendre des institutions publiques.

Un taux élevé de chômeurs de longue durée réduit notamment la solidarité de la population active. Lorsque le sentiment de solidarité recule, on assiste inévitablement à un effritement de l'acceptation et de la confiance de la population dans les institutions publiques. Les solutions proposées sont alors sérieusement remises en question et freinent l'engagement des entreprises, notamment dans le secteur privé. Par ailleurs, l'économie privée, qui cherche essentiellement à faire des bénéfices, est en compétition pour s'attribuer les employés les plus productifs, dont souvent ne font pas partie les personnes au chômage, surtout celles qui le sont depuis longtemps.

6. *Les personnes en fin de droit comptent-elles également parmi les chômeurs de longue durée ?*

Selon la loi sur la statistique fédérale, resp. l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, le SECO est responsable de la statistique des chômeurs inscrits auprès des ORP et des demandeurs d'emploi non-chômeurs. Les personnes qui se désinscrivent dans les mois qui suivent leur arrivée en fin de droit ne sont plus comptabilisées dans la statistique des chômeurs du SECO.

La statistique des chômeurs inscrits est un relevé exhaustif. Actualisée chaque mois, elle fournit des chiffres d'actualité jusqu'à l'échelon communal. En outre, l'office fédéral de la statistique

(OFS) publie tous les trimestres la statistique de la population active et non-active sur un échantillon représentatif dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Cette statistique englobe également les personnes qui ne sont pas inscrites auprès d'un ORP (p. ex. les personnes en fin de droit). La statistique des chômeurs inscrits et la statistique de la population non-active de l'OFS se distinguent certes de par leur niveau, mais l'évolution de leurs valeurs respectives suit un schéma parallèle.

7. *Selon diverses sources de données, les postes pour les personnes faiblement qualifiées se font toujours plus rares dans l'économie suisse (notamment l'industrie). Partagez-vous cet avis ?*

Oui, en effet, les profonds bouleversements technologiques de ces dernières décennies, touchant la formation et l'utilisation de l'informatique, ont compliqué la situation sur le marché du travail pour les chômeurs plus âgés notamment. Les inadéquations entre les qualifications demandées pour un poste et les exigences requises sont le fait d'un changement non seulement technologique, mais également structurel. D'un côté, on observe un transfert des activités artisanales et industrielles vers les services, autrement dit d'une société de l'industrie vers une société du savoir. De l'autre, on constate une internationalisation croissante de la division du travail, qui déplace à l'étranger de plus en plus de tâches simples. En conséquence, ce ne sont pas seulement les exigences liées à la formation professionnelle et à la formation continue qui augmentent, mais la part des tâches plus simples diminue, ce qui détériore encore davantage les chances des personnes faiblement qualifiées sur le marché du travail.

8. *Comment les personnes faiblement qualifiées doivent réagir face au transfert d'une société de l'industrie vers une société du savoir ?*

La solution réside dans la formation et le perfectionnement professionnels. La formation effectuée dans sa jeunesse et sur le lieu de travail est la plus efficace. Si une personne faiblement qualifiée se retrouve au chômage, l'AC offre un soutien professionnel tout au long de la recherche d'un nouvel emploi (outre la garantie d'un minimum social d'existence lors de la perte d'un emploi, sous forme d'indemnités de chômage/indemnités journalières). S'agissant du placement, deux instruments importants ont été mis en place : le conseil et le placement fournis par les offices régionaux de placement, ainsi que les mesures relatives au marché du travail (MMT), qui soutiennent la réinsertion durable dans le monde du travail. Les MMT comportent souvent un pan dédié à la formation continue qui permet aux demandeurs d'emploi d'acquérir les qualifications nécessaires. Toutefois, les possibilités de l'AC dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnels sont limitées, notamment par pur manque de temps. Il est donc d'autant plus nécessaire pour les personnes faiblement qualifiées d'entreprendre au plus vite une formation professionnelle afin de réduire au maximum le risque de chômage.

9. *Quelles sont les mesures prises pour lutter contre le risque croissant de chômage de longue durée des personnes d'âge avancé ?*

Les autorités cantonales du marché du travail de l'AC focalisent leurs stratégies de conseil et de placement sur les groupes cibles principalement touchés. La plupart des cantons poursuivent des stratégies spécifiques en matière d'insertion pour les groupes présentant un risque

élevé de chômage de longue durée, jeunes ou moins jeunes. Les conseillers en personnel au sein des ORP mettent ainsi en place des mesures relatives au marché du travail ciblées.

Le risque de chômage de longue durée augmente avec l'âge. Afin d'atteindre les objectifs visant à intégrer rapidement et de manière durable les demandeurs d'emploi, les organes d'exécution de l'AC sont pilotés au moyen d'indicateurs de résultats. Ainsi, la mise en place d'instruments visant à empêcher le chômage de longue durée constitue une forte incitation pour les organes d'exécution.

En outre, les assurés âgés de plus de 55 ans peuvent jouir d'une période d'indemnisation plus longue que celle définie pour les personnes plus jeunes. Contrairement à ces dernières, ils peuvent prendre part aux mesures de formation et d'occupation jusqu'à l'expiration de leur délai-cadre, indépendamment de leur droit à l'indemnité de chômage. De plus, ils ont la possibilité de percevoir des allocations d'initiation au travail (AIT) sur une période pouvant courir jusqu'à douze mois et la part de leur salaire est cofinancée à raison de 50 pour cent en moyenne, ce qui est plus élevé que la part des chômeurs plus jeunes.

10. A l'heure actuelle, la coordination et la combinaison des mesures de l'assurance-chômage (AC), de l'aide sociale cantonale et des organes responsables de la formation professionnelle sont-elles améliorées, notamment dans le but de promouvoir la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée ?

Aujourd'hui déjà, les offices régionaux de placement coopèrent étroitement, dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII), avec les services de la formation professionnelle et les services sociaux. Cette collaboration s'impose avant tout dans les cas complexes où le conseiller en personnel constate, après examen du dossier, que l'assuré a besoin de conseils spécifiques. La collaboration et l'exploitation des synergies entre les divers services font constamment l'objet d'améliorations dans le cadre de la CII.

11. Les instruments prévus dans la loi sur l'assurance-chômage (LACI) concernant les allocations de formation et d'initiation au travail sont-ils efficaces contre le chômage de longue durée ?

Les allocations de formation et d'initiation au travail, qui ont fait leurs preuves comme systèmes d'incitation, sont des mesures conçues spécialement pour les personnes menacées par le chômage de longue durée.

12. La possibilité de verser des subventions salariales, temporaires ou permanentes, aux employeurs pour les inciter à engager des chômeurs de longue durée et des personnes difficiles à placer a-t-elle déjà été considérée ? Qu'en est-il de la possibilité de créer des incitations fiscales (par exemple déductions fiscales partielles des frais de salaire dus à l'engagement d'invalides et de chômeurs en fin de droits) ?

Nous sommes sceptiques quant à l'efficacité de nouveaux systèmes d'incitation, spécialement pour les chômeurs de longue durée. Le rallongement d'une période d'initiation subventionnée par les allocations d'initiation au travail ou des stages professionnels pourrait s'avérer contre-productif dans la mesure où cela n'encourage pas les employeurs à conclure des engagements durables et multiplierait les possibilités d'abus.

Les mesures de réinsertion de l'assurance-chômage - en particulier les allocations d'initiation au travail et les stages pratiques - prennent déjà dûment en compte la situation des chômeurs de longue durée, si bien qu'il n'est dès lors pas nécessaire de les renforcer en augmentant, de manière temporaire ou permanente, les subventions salariales pour les employeurs qui engagent des chômeurs en fin de droit ou difficiles à placer.

Les allocations d'initiation au travail et les stages professionnels sont alloués en principe pour une période de six mois au maximum dans les limites du délai-cadre d'indemnisation. Dans des cas exceptionnels fondés, elles peuvent être allouées pendant douze mois au maximum (soit d'emblée, soit en prolongeant la période initiale). Les dérogations doivent être légitimées par la situation personnelle de l'assuré. C'est le cas en particulier lorsqu'un assuré réunit au moins deux facteurs (p. ex. âge avancé, chômage de longue durée, handicap physique, capacité d'apprendre restreinte, absence de formation de base) laissant présumer que le but de l'initiation ne pourra être atteint en six mois.

S'agissant des allocations de formation, les subventions salariales de l'assurance-chômage peuvent même être portées à trois ans, voire quatre dans des cas exceptionnels.

8. Liens

Le portail de l'assurance chômage

www.travail.swiss

Observatoire du marché du travail de Suisse orientale, Argovie, Zoug et Zurich (AMOSa)

www.amosa.net

Insertion Suisse

www.arbeitsintegrationschweiz.ch/fr/actualites.html

Helvartis (centrale des entreprises d'entraînement)

www.helvartis.ch/fr/

Association spécialisée regroupant des entreprises sociales

<https://www.sozialfirmen.ch>

Lutte contre la pauvreté OFAS

<https://www.contre-la-pauvrete.ch/home>

Vie active et chômage - Chômage de longue durée, système d'indicateurs, OFS

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/analyses-spatiales/indicateurs-disparites-regionales/vie-active-chomage.html>

Interactions entre les systèmes de sécurité sociale, AS-AI-AC

www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/analyses-parcours-syteme.gnpdetail.2020-0529.html